



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 24644

## Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation du centre hospitalier de Vendôme. Assistant à la cérémonie des voeux du centre hospitalier, il a appris incidemment qu'une grave menace pesait sur l'avenir de celui-ci à travers le projet de fermeture du service de chirurgie. Jamais il n'a été informé de la situation du service public de santé ni par le président du conseil d'administration de l'hôpital, ni par le directeur de l'agence régionale hospitalière. L'ARH fonde sa décision sur trois critères erronés : un avis du comité d'experts, la notion de bassin de moins de 100 000 habitants qui ne justifierait pas deux plateaux techniques alors même que le rayonnement du centre hospitalier dépasse ce cadre, et enfin des carences dans les accords de complémentarité alors même qu'un tel accord a été conclu en juillet 1997 entre l'hôpital public et la clinique privée. Un tel projet est inacceptable pour le corps médical et les personnels, ainsi que pour la population du Vendômois, attachée à un service public de santé de qualité et de proximité. Maintenir un service des urgences sans maintien d'un plateau technique chirurgical est une aberration ! Il demande donc au Gouvernement d'annuler cette décision, uniquement motivée par une volonté de concentration des services publics dans les villes plus importantes, la mise en oeuvre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur la nécessaire complémentarité public-privé.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est informé qu'une étude sur les activités respectives de l'hôpital de Vendôme et la clinique Saint-Coeur montre que l'activité chirurgicale de ces deux établissements, d'un niveau faible, pose la question du maintien de deux sites chirurgicaux pour répondre aux besoins de ce bassin de population. Un comité de pilotage a été mis en place afin d'examiner les modalités de collaboration entre les établissements concernés en vue d'assurer une meilleure complémentarité de leur activité et dans l'objectif de maintenir un service de qualité à la population. Les conclusions de ces travaux seront connues d'ici à la fin de cette année.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24644

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et action sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1999, page 573

**Réponse publiée le :** 13 décembre 1999, page 7177